

Pièces justificatives à fournir à ma demande de modification de plan de chasse :

- Le/ les abandons de droits de chasse, précisant toutes les références cadastrales concernées, datés et signés par l'ensemble des propriétaires :
Important : *dans le cas d'une indivision, signature de tous les indivisaires qu'ils soient usufruitiers, nu-propriétaires ou simplement propriétaires indivis,*

et/ou

- Le bail de chasse précisant toutes les références cadastrales concernées dûment daté et signé par l'ensemble des propriétaires,

et/ou

- Le bail de chasse communal précisant toutes les références cadastrales concernées daté et signé, obligatoirement accompagné de la délibération du Conseil municipal,

et/ou

- Une lettre de cession précisant toutes les références cadastrales concernées du/des propriétaires dûment datée et signée,

- **Dans tous les cas, joindre obligatoirement les relevés de propriétés 2022 correspondants aux parcelles** (à demander en mairie)

- Si la(les) parcelle(s) faisaient partie d'un autre plan de chasse l'année précédente :
 - ✓ La résiliation du droit de chasse consenti à l'ancien détenteur du plan de chasse, dûment datée et signée **par l'ensemble des propriétaires** et mentionnant les parcelles cadastrales concernées par la résiliation (commune de situation, section et numéro de parcelle), avec la copie de l'accusé de réception LR/AR
- Si le détenteur est une association, le récépissé de déclaration transmis par le bureau des associations et le procès-verbal de l'Assemblée générale délibérante.

ATTENTION : pour tout document ne permettant pas d'identifier clairement le(s) propriétaire(s), les parcelles cadastrales ne seront pas prises en considération. De même, toutes les parcelles déclarées dans la demande de plan de chasse appartenant à un autre territoire n'ayant pas fait l'objet d'une résiliation par le(s) propriétaire(s) seront écartées de plein droit.